

René Lew,
le 10 avril 2014,

Positions II : (22 ter) Comment la passe ?

0. Principes

Nous avons pour assise la « Proposition... » de Lacan et le dispositif qui a eu cours à l'École freudienne de Paris.

Mais rien ne contraint à réitérer l'expérience inaugurale. Cependant que pouvons-nous en tirer d'inévitable ?

J'insisterai ici sur deux fonctions essentielles.

(1) La parole, dans la passe, n'est plus l'interlocution, mais elle opère selon la structure tierce du trait d'esprit. C'est là un acquis de Lacan.

(2) À quoi j'ajouterai pour ma part que, par cette parole tierce, la passe sert à resignificantiser l'objet produit en fin de cure — « resignificantiser » signifie pousser cette symbolisation jusqu'à la signifiante.

Ces deux principes devraient permettre de mettre en place une passe répondant à toutes les questions se posant à son sujet. C'est dire parallèlement que tout ce qui ne va pas dans le sens de ces deux principes pratiques doit être banni du dispositif.

1. Une passe extra-associative...

Comme pour les cures, il n'est pas nécessaire que la passe « instituée » (puisque j'admets *a contrario* l'existence de passes hétérogènes, non classiques, sans être pour autant sauvages) soit dépendante d'une association. Non plus *a fortiori* d'un regroupement d'associations. Il ne reste pour la passe que l'option d'être extérieure à toute institution pré-existante — y compris à forger, sous quelque mode que ce soit, une association pour la passe, extérieure (?) à toutes les associations. En effet, l'impact de l'organisationnel sur les passes s'est depuis leur création montré contraignant sur la liberté de parole nécessaire à l'entreprise.

Le minimum d'organisation nécessaire en commun (soit le secrétariat de la passe) se doit d'être issu du dispositif même et non de le mettre en place. Pour moi la passe instituée (aussi peu le soit-elle) est d'abord instituante.

2. ... sans nomination, ...

Ni satisfecit ni médaille pour une passe à laquelle il ne saurait être répondu que dans l'option de la resignification de l'objet jusqu'à la signifiante, cette dernière étant hors sens. La passe ne débouche pas sur une école. Et sans École, *a priori* pas d'analyste de l'École.

Restons-en à ce que cet *E* représente comme initiale de l'épreuve qu'est la passe (Lacan *dixit*, *Autres écrits*, p. 587), si l'on applique $S(A)$, soit ce que j'appelle signifiante, à A. E. Car, je l'ai dit, exposé, écrit, en rompant avec l'École de la Cause freudienne : « Pas sans $S(A)$ ». Cela implique précisément qu'on en reste à l'épreuve de la passe, sans la déterminer plus avant.

C'est contre l'usage institutionnel de « nommer à » que je m'élève, pas contre toute nomination (voir Position II 22 bis, laquelle peut trouver place dans le dispositif, puisqu'elle est dialectiquement nécessaire au lien objet-signifiante :

(nom \Leftrightarrow (fonction \Leftrightarrow objet)).

3. ... sans confusion entre passant et passeur, ...

Si le passant était assurément toujours dans la passe, on pourrait prendre tout passant pour passeur, mais comment s'en assurer ? Précisément la passe est là pour le déterminer. L'on ne saurait donc en faire un préalable. Par contre un passant qui aurait reçu une réponse favorable du jury pourrait devenir passeur et/ou juré (pas dans la même passe, je le précise pour éviter les mauvaises interprétations de cette suggestion).

L'on ne saurait non plus considérer que tout passeur possible puisse être un passant honorable. C'est bien pour ça que je pense nécessaire de questionner les velléités des analystes (ou des contrôleurs) s'appêtant à désigner un analysant passeur. Et comment le faire de façon encore imprédictive sans utiliser le schéma de tierce personne de la parole dans sa congruence avec la passe ?

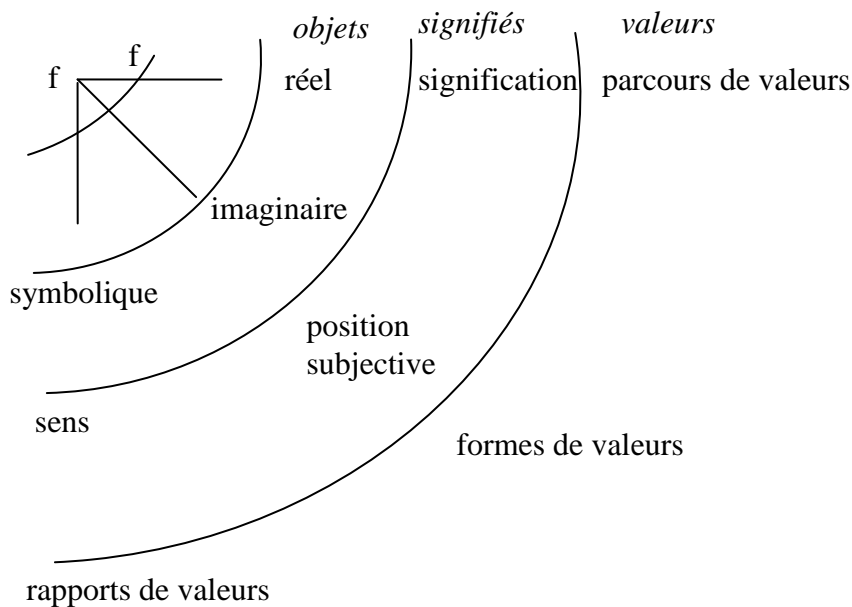
L'on ne saurait donc identifier passant et passeur et faire *ipso facto* porter ces deux fonctions par la même personne :

(passant \rightarrow (passeur \rightarrow jury)).

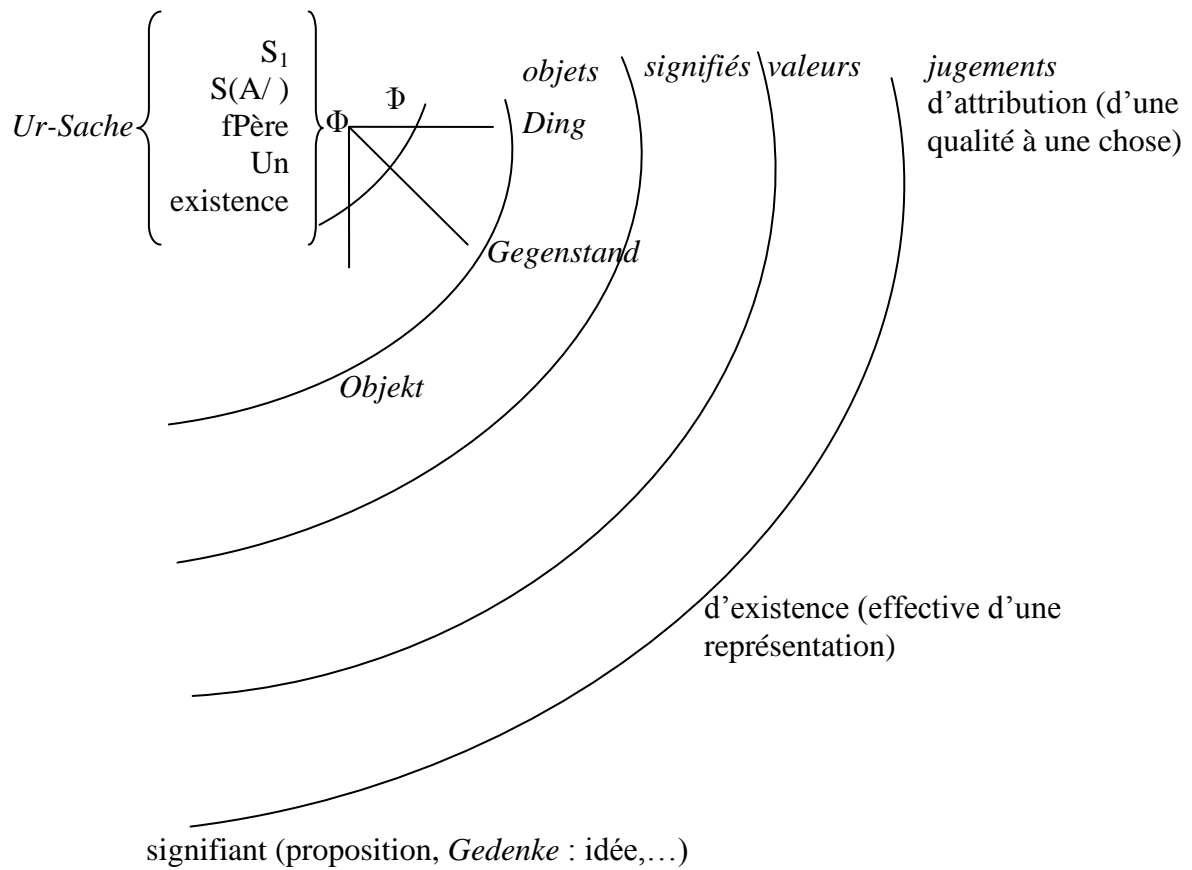
détermine tant l'analysant que l'analyste à s'en faire les foncteurs dans la réversivité du transfert.) De là une certaine confusion réaliste entre le nom et la fonction, une confusion dont je crains que Lacan ne se soit pas sorti, puisqu'il récusait son antipode qu'est la position nominaliste de la psychanalyse (à mon sens correcte), celle qui considère que les essentialismes universaux en jeu dans la théorie (sinon dans la pratique) sont tributaires des noms qu'on leur accorde, chacun d'eux étant introduit par un article défini : le réel, le sujet, l'inconscient, la vérité, et le tout à l'avenant. (De là les majuscules souvent utilisées.) La difficulté qui se présente est celle qui risque d'objectaliser d'emblée la fonction :

(nom \rightarrow (objet \rightarrow valeur)),

en détachant dès lors l'objet de sa valeur. Car, à la suite de Frege, je ne sépare pas objets, signifiés et valeurs, puisqu'ils sont des effets, c'est-à-dire des extensions de la fonction, autrement dit des fonctions prises en extensions.



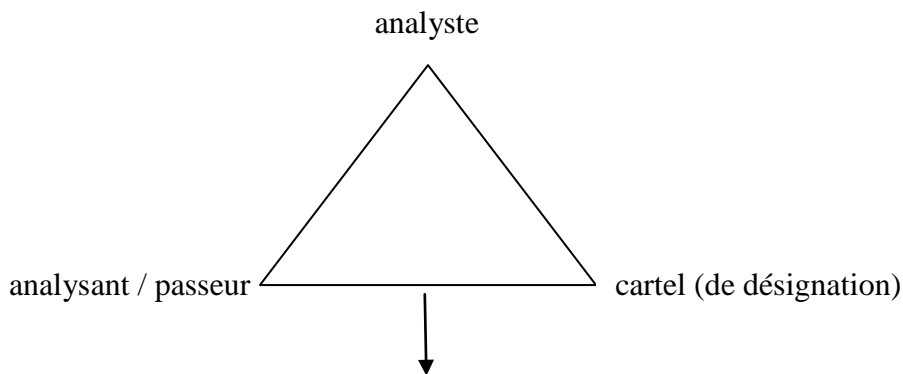
La difficulté de la passe est qu'elle doit juger de cet ensemble en participant et en ramenant chaque série d'éléments à sa raison fonctionnelle qui est signifiante (phallique) et castration.

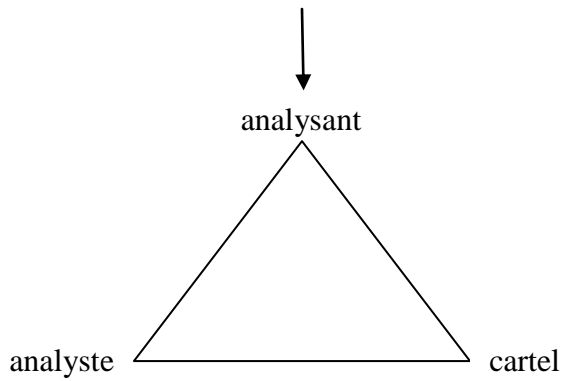


De cette structure s'impose un complément au système intrinsèque de la passe. Je m'explique.

(2) La triple tierce

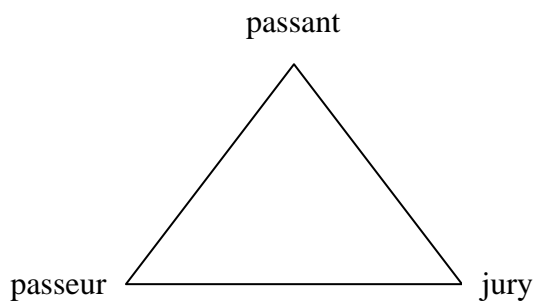
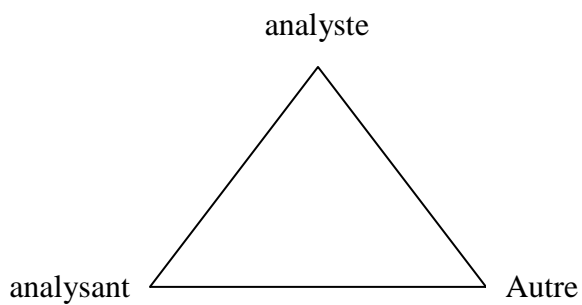
(a) Que l'objet promu en fin de cure en vienne à choir permet de désigner un analysant passeur. C'est par là le passeur qui porte cette qualité d'objet d'intérêt au sein de la fonction de tierce personne, étant entendu que l'analyste du passant ne peut être celui du passeur.



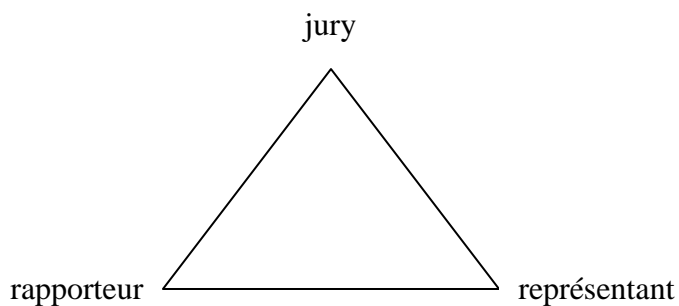


Cela implique l’instauration d’un Autre, dont il ne me paraît pas inadéquat qu’il soit constitué d’un cartel fabriqué *ad hoc*, afin que la parole de l’analyste étaye non sans réponse son choix de tel analysant comme passeur.

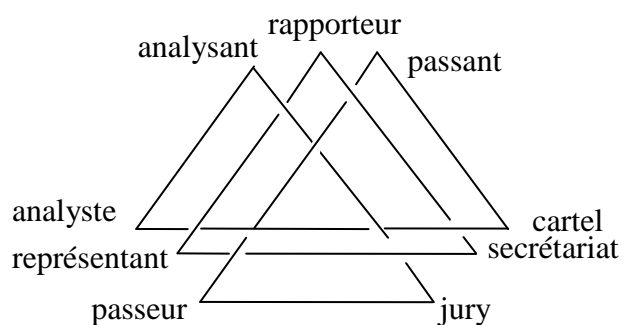
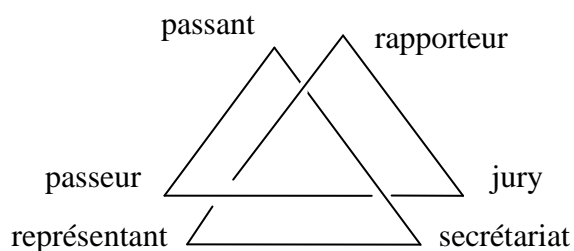
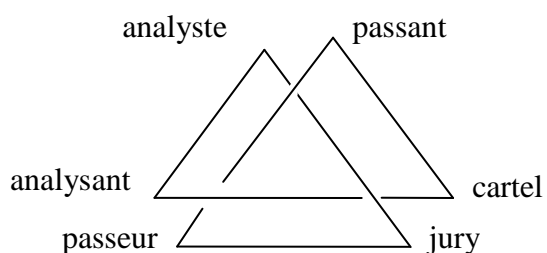
(b) Comme la passe se fonde pareillement que la cure sur la tierce personne, mais objectalisée plus avant, la passe n’est qu’une extension plus poussée de la cure.



(c) Le choix du jury peut être de même objectivé au travers du rapporteur de la passe auprès du représentant de celle-ci.



(d) Au total cela donne



où l'analyste se fait le passeur de son analysant auprès d'un cartel de désignation d'un passeur.

Ainsi peut-on superposer les modes d'abord en paires ordonnées de cette question :

(α) *Désignation du passeur* :

(analysant \rightarrow (analyste \rightarrow cartel)).

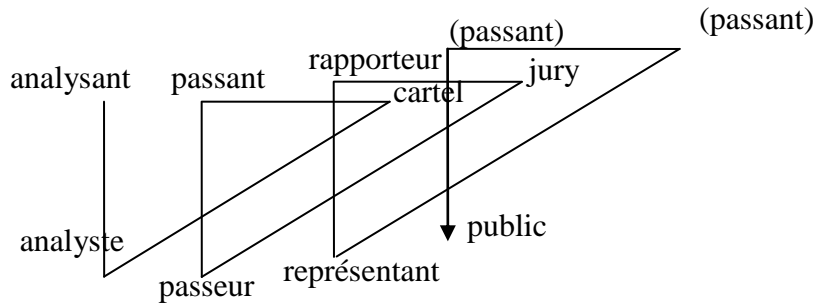
(β) *Passe en elle-même* :

(passant → (passeur → jury)).

(γ) Réponse :

(rapporteur → (représentant → passant)), sans même en reparler au secrétariat.

C'est par l'analysant-passant que l'ensemble est articulé — à condition qu'il ne se ferme pas sur lui-même comme dans la dernière figure, afin que cela entraîne un passage au public au gré du passant.



Les deux dernières occurrences du passant font de lui l'adresse du jury *via* le représentant de la passe, et celui qui peut se sentir dès lors habilité à parler encore.

5. La récursivité de la lettre : la triple tierce comme logique de l'écrit

Ce trajet de triple tierce (à ma façon : de triple paire ordonnée) peut se représenter comme fait de paquets de boucles qui en assurent la raison quantique en ne se fondant sur rien d'autre que sur un trajet continué (*purloined*) comme le reprend le « séminaire sur *La lettre volée* » à partir d'une variation des places,

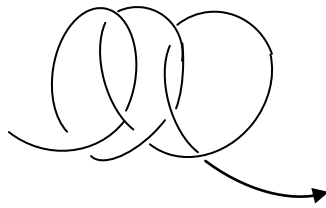
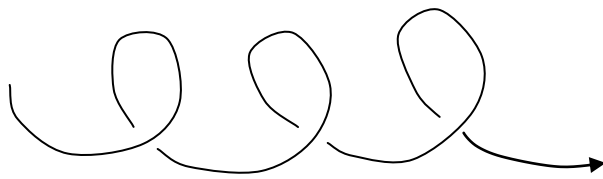
Roi	Reine	Ministre
Reine	Ministre	Dupin
Ministre	Police	...
	(Dupin)	

laquelle variation justifie la mise en tableau des données précédentes

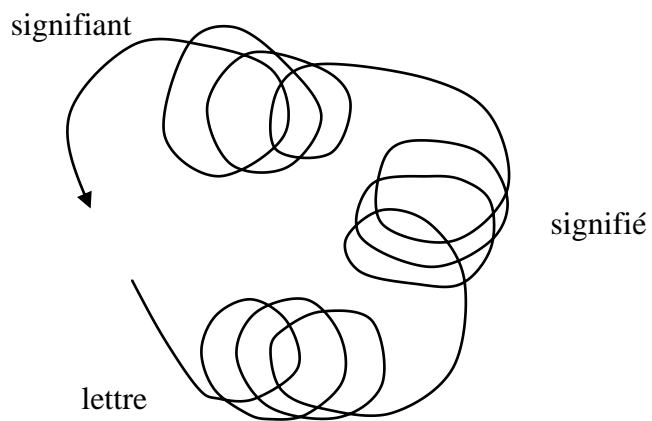
analysant	passant	rapporteur
analyste	passeur	représentant
cartel	jury	passant... où les tenants des places y glissent plutôt que de s'identifier entre eux.

analyste	passant	rapporteur
analysant	passeur	représentant
cartel	jury	passant...

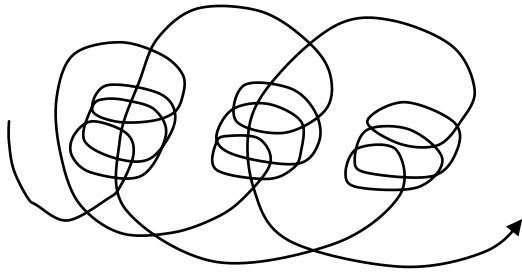
Je le dessinerai ainsi



soit en poussant les choses plus avant :



afin d'en retrouver le système d'écriture précédent.



Cette récursivité quantique de l'écriture fait de la passe un dispositif par lui-même récursif.